

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU

Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE
AUX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

1:2 000

N

Tableau d'assemblage

Urbanisme

URBANISME

Limite de zone

Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir ci-dessous)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)

Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire

B3

B2

B1

R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cogez-les-pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Pierre-sur-Huveaune, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Denis

Zone inconstructible

Zone à urbaniser (AU) ou (AU) soumise à étude complémentaire

Zone à prescriptions

Fond de Plan

Parcelaire

Élément de repère

Bâti dur

Bâti léger

Plaque ou Plan d'eau

Cimetière

40